

vendredi 14 novembre 2014

Communiqué Contacts Paysages de France : 06 82 76 55 84



## **Paysages de France contre le préfet de la Drôme : audience au tribunal administratif de GRENOBLE 18 novembre à 9 H 30**

**Depuis des années, une gigantesque enseigne Leclerc, implantée en complète violation du code de l'environnement, nargue les citoyens et défigure le paysage de l'une des "entrées" de Valence. Paysage ravagé, loi bafouée**

Ce dispositif monstrueux est aussi le symbole de la situation qui prévaut tout autour de Valence : des dizaines d'enseignes gigantesques, un paysage ravagé, la loi bafouée. Les démontages, parfois spectaculaires, obtenus il y a quelques années par Paysages de France (par exemple les enseignes illégales de l'hypermarché Géant de Valence,

après la saisine de la justice), n'ont pas servi de leçon aux préfets qui se sont succédé et, aujourd'hui, le scandale persiste.

### **Même Grignan !**

Même dans une commune comme Grignan, aussi emblématique de tous les charmes que recelle notamment la Drôme Provençale, le code de l'environnement est également violé.

### **Carence obstinée du préfet**

Or cette situation est la conséquence directe de la carence obstinée du préfet de la Drôme. Saisi en 2008 par Paysages de France, ce dernier n'a en effet jamais mis en oeuvre les dispositions prévues par la loi (notamment, articles L. 581-14-2 et L 581-27 du code de l'environnement) pour faire cesser les infractions. En agissant de la sorte, il a permis aux contrevenants de maintenir en place, en toute impunité, leurs dispositifs illégaux.

### **Complicité**

Or il faut savoir : que les infractions en matière d'enseigne sont des délits que la chambre criminelle de la Cour de cassation a jugé que « l'inertie » dont pouvait faire preuve un représentant de l'État en pareil cas était « constitutive d'une forme de complicité » (arrêt n° 1416 du 1er mars 2005).

